

Qu'est-ce que le harcèlement ?



Quelques chiffres

- En France, l'enquête réalisée en 2010 par Eric Debarbieux pour l'Observatoire de la violence à l'école avec l'UNICEF montre qu'en cycle 3, **11 à 12 % des élèves** ont subi l'une ou l'autre forme de harcèlement.
- Une autre enquête réalisée en 2009 par Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette révèle que **8,4 %** de l'ensemble des collégiens interrogés déclarent être victimes de harcèlement. **6,1 %** déclarent avoir été auteurs de harcèlement.



Définitions

L'observation générale n°13 du Comité de Droits de l'Enfant de l'Organisation des Nations Unies définit les différentes formes de violence à l'égard de l'enfant. Parmi elles figurent « les brimades et le bizutage psychologique de la part d'adultes ou d'autres enfants, y compris au moyen des technologies de l'information et de la communication (TIC) comme les téléphones mobiles et Internet ».

Le harcèlement est le fait de subir, de manière répétée, des moqueries, critiques, insultes ou attaques de la part d'une ou plusieurs autres personnes. En d'autre terme, le comportement des autres à son égard devient du harcèlement dès lors qu'il est persécutant ou mal vécu. C'est pourquoi il peut revêtir beaucoup de formes différentes.



Les différentes formes de harcèlement

Le harcèlement peut être :

- **physique** (bagarres, claques, bousculades...),
- **moral** (injures, rumeurs moqueries, chantage, menaces, intimidations...)
- **sexuel** (provocations sexuelles)
- **d'appropriation** (racket)

Le harcèlement est fondé sur le rejet de la différence et sa stigmatisation. Ces différences susceptibles de déclencher le harcèlement sont identiques dans tous les pays :

- L'apparence physique : poids, taille, couleur de la peau ou type de cheveux...
- L'identité de genre : garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine
- Les handicaps
- L'appartenance à une minorité ethnique, religieuse ou culturelle

Toutes ces formes de harcèlement peuvent avoir lieu sur Internet : on appelle ce phénomène le **cyber-harcèlement**.



Le cyber-harcèlement

Selon la définition de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), le terme de « harcèlement sur internet » (ou cyber-harcèlement) désigne le fait **d'utiliser les technologies d'information et de communication pour porter délibérément atteinte à un individu, de manière répétée dans le temps**. Ce type de harcèlement a surtout lieu sur les réseaux sociaux, notamment sur Facebook qui est le plus utilisé, et sur les blogs.

Selon l'Observatoire des Droits de l'Internet (2009)*, l'estimation du nombre de victimes varie dans les différentes études internationales de **9 % à 34 %**, alors que le nombre d'auteurs confirmés varie de **4 % à 21 %**. Presque toutes les études rapportent que le **cyber-harcèlement est un problème qui s'accroît**.

Le **cyber-harcèlement** peut prendre plusieurs formes telles que :

- les intimidations, insultes, moqueries ou menaces en ligne
- la propagation de rumeurs
- le piratage de comptes et l'usurpation d'identité digitale
- la création d'un sujet de discussion, d'un groupe ou d'une page sur un réseau social à l'encontre d'un camarade de classe



Les conséquences du harcèlement

Le harcèlement génère chez la victime anxiété, démotivation, chute des résultats scolaires, isolement relationnel, sentiment d'abandon et peut même parfois entraîner une dépression. Les conséquences sont graves, il est nécessaire de prévenir et protéger les enfants contre cette forme de violence.



Protéger les enfants victimes de harcèlement : « La solution c'est d'en parler »

- STOP HARCELEMENT : 0808 80 70 10
- NET ECOUTE (Cyber Harcèlement) : 0800 200 000
- FIL SANTE JEUNES : 0800 235 236
- ANTENNE ENFANCE ADO : 03 81 25 81 19 ou 119
- www.agircontreharcelementalecole.gouv.fr
- Jeunes Violences Ecoute : 0808 807 700

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CNIL article « Le harcèlement sur internet en questions », voir www.cnil.fr
- **Debardieux, Eric (2011)** : A l'école des enfants heureux... enfin presque. Une enquête de victimisation et climat scolaire auprès d'élèves de cycle 3 des écoles élémentaires, rapport de la recherche réalisée pour UNICEF France. Disp. sur www.unicef.fr
- **De Saint-Mars D. et Bloch S. (2004)** : "Violence, NON !", Editeur Astrapi
- www.jeunesviolencesecoute.fr
- **Ministère de l'Education Nationale** : Guide pratique pour lutter contre le cyber-harcèlement entre élèves et Le harcèlement entre élèves – le reconnaître, le prévenir, le traiter, voir www.agircontreharcelementalecole.gouv.fr/
- ***Observatoire des Drois de l'Internet (2009)** : Cyberharcèlement. Risque du virtuel, impact dans le réel.
- **ONU (2011)** : Observation Générale n°13. Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence. §21. g). CRC/C/GC/13.